



Note sur les comptes annuels au 31 Décembre 2021

(comparatif avec comptes annuels au 31 Décembre 2020)

Les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2021 se solde par une amélioration des résultats de l'association par rapport à l'année précédente puisqu'il est constaté sur la période un bénéfice net comptable de 89 753 € contre un excédent de 40 758 € pour la situation de 12 mois arrêtée le 31 Décembre 2020.

Tout comme l'année précédente, les comptes annuels 2021 ont été arrêtés en vertu des dispositions de la circulaire de 2015 sur l'organisation et le fonctionnement des restaurants interadministratifs.

Ces comptes sont établis dans le cadre de la situation exceptionnelle de pandémie du Covid 19 générant la mise en place de mesures de sécurité et de restrictions des services proposés et rendus.

Résultat d'exploitation

1-Produits d'exploitation :

A - RECETTES PROPREMENT DITES

La situation au 31 Décembre 2021 dégage un chiffre d'affaires de 668 185 € contre une somme de 735 325 € pour la situation au 31 Décembre 2020 soit une baisse de 67 140 euros correspondant à une variation négative de 9,13 %.

Le nombre de repas servis s'est élevé à 147 322 au 31 Décembre 2021 contre 155 201 au 31 Décembre 2020 soit une variation en valeur de - 7 879 repas et en pourcentage de - 5,08 %.

Compte tenu du nombre de jours d'activité (253 en 2021 et 207 en 2020), le nombre moyen de couverts servis par jour est en diminution sur les deux années puisqu'il s'élève à 582 pour la situation au 31 Décembre 2021 contre un montant de 750 au 31 Décembre 2020.

Pour info , le nombre mensuel de couverts a été le suivant en 2021 :

- Janvier 2021 : 10 010 repas pour 20 jours d'activité, soit 501 repas/jour,
- Février 2021 : 9 303 repas pour 20 jours d'activité, soit 465 repas/jour,
- Mars 2021 : 11 485 repas pour 23 jours d'activité, soit 499 repas/jour,

- Avril 2021 : 7 019 repas pour 21 jours d'activité, soit 334 repas/jour
- Mai 2021 : 7 719 repas pour 18 jours d'activité soit 428 repas/jour.
- Juin 2021 : 12 226 repas pour 22 jours d'activité soit 555 repas/jour.
- Juillet 2021 : 11 424 repas pour 21 jours d'activité soit 544 repas/jour.
- Août 2021 : 11 008 repas pour 22 jours d'activité soit 500 repas/jour.
- Septembre 2021 : 17 733 repas pour 22 jours d'activité soit 806 repas/jour.
- Octobre 2021 : 17 621 repas pour 21 jours d'activité soit 839 repas/jour,
- Novembre 2021 : 17 458 repas pour 20 jours d'activité soit 873 repas/jour.
- Décembre 2020 : 14 316 repas pour 23 jours d'activité soit 622 repas/jour.

Cette baisse de recettes de 67 140 € s'analyse de la façon suivante :

- Les recettes du self sont passées de 611 138 € au 31 Décembre 2020 à la somme de 572 077 € au 31 Décembre 2021 soit une baisse de 39 062 euros correspondant à une variation de - 6,39 %.
- Au niveau du restaurant club, les recettes ont enregistré une baisse de 23 276 € passant de 23 076 € au 31 Décembre 2020 à 0 € au 31 Décembre 2021 soit une variation de - 100 %. Notons que le restaurant club n'a pas réouvert ses portes depuis le début du premier confinement, soit le 17 Mars 2020,
- La grignote enregistre une hausse de ses recettes par rapport à l'année précédente puisqu'elles passent de 45 718 € au 31 Décembre 2020 (7,5 mois d'activité en 2020 : réouverture le 11 mai 2020) à 70 692 € au 31 Décembre 2021 (fonctionnement toute l'année) soit une variation de + 54,63 % correspondant à une hausse de 24 974 €.
- La cafétéria enregistre aussi une baisse de ses recettes passant de 39 865 € en 2020 (ouverture du 1^{er} janvier au 15 mars puis du 07 juillet au 16 Octobre) contre 23 668 € au 31 Décembre 2021 soit une variation négative de 40,63 % et une baisse de 16 167 €. La cafétéria a été fermée du 01 Janvier 2021 au 04 Juillet 2021.Elle est réouverte depuis le 05 Juillet 2021.
- par contre , les prestations extérieures sont en baisse au 31 Décembre 2021 de 88,59 % à 1 748 € contre 15 328 € au 31 Décembre 2020.

B- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation sont constituées des subventions d'exploitation reçues des ministères de tutelle et des autres organismes dont la variation entre les deux années a subi une augmentation de 19,12 % passant de 1 061 846 € au 31 Décembre 2020 à 1264913 € au 31 Décembre 2021.

Cette hausse résulte de différents éléments suivants évoluant en sens contraire :

- Baisse des subventions repas (facturation PIM) des ministères de tutelle d'une part due à la baisse des fréquentations suite à la pandémie , aux confinements successifs et à la volonté du gouvernement de favoriser le télétravail,
- Baisse des subventions de fonctionnement versées par les ministères de tutelle () suite à la baisse des charges d'exploitation éligibles pour le calcul des subventions à recevoir (522 307,93 € en 2020 contre 494 194,17 € en 2021) ; il y a lieu toutefois de préciser que l'administration coordinatrice avait versé en plus en 2020 une subvention exceptionnelle de 100 000 € pour faire face à la baisse de fréquentation et de chiffre d'affaires et qu'en 2021, suite à l'augmentation du coût des denrées due d'une part à la conjoncture mondiale (reprise de l'activité et de l'inflation, conflit en Ukraine) et d'autre part au respect de la loi Egalim , les administrations ont décidé d'attribuer à l'AURI une subvention de l'ordre de 73 000 € hors taxes.
- Hausse des subventions des conventions privées de 61 897 € (418 312 € en 2021 contre 356 415 € en 2020) suite à une augmentation du prix du repas et à la hausse du nombre de repas servis en 2021, (55 808 en 2021 contre 52 450 en 2020),
- L'association a reçue en 2021 différentes aides de l'état dont 217 271 € au titre du fonds de solidarité , 4 000 € au titre du programme P 148 et 5 000 € versées par la CPAM.

2-Charges d'exploitation :

A- Achats de matières premières et autres approvisionnements,

Malgré la baisse du chiffre d'affaires, les achats de matières premières et autres approvisionnements ont augmenté entre les deux années passant respectivement de 543559 € au 31 Décembre 2020 à la somme de 579 692 € au 31 Décembre 2021.

Le taux de marge chute entre les deux années 2020 et 2021 passant à 13,24% au 31 Décembre 2021 contre 26.08 % au 31 Décembre 2020. L'attribution de la subvention au titre de la loi Egalim de 73 235 € permet de remonter cette marge à un taux de 24,20 %.

Cette baisse de taux de marge est la conséquence d'une intégration plus importante de produits « bio » et « labellisés » dans les menus conformément aux requêtes et demandes de l'administration coordinatrice et à l'augmentation du coût des denrées (conjoncture mondiale économique et géopolitique).

Le prévisionnel pour 2020 a été réalisé avec un taux de marge de 30,00%.

B- Achats non stockés, Services extérieurs et autres charges externes.

Ce poste regroupe

- Les achats non stockés de matériel et fournitures et
- Les services extérieurs et autres charges externes.

Les achats non stockés de matériel et fournitures concernent les achats de matériel, équipement, petites fournitures et essentiellement les achats de fluides (eau, énergie, électricité, chauffage).

Les autres achats non stockés, dont le montant s'est élevé à 191 829 € au 31 Décembre 2021 contre 187 324 € au 31 Décembre 2020 ont augmenté de 4 504 € par rapport à l'année précédente, la hausse étant essentiellement sur les fluides (électricité, chauffage et eau) ; il y a lieu de noter que les achats de fournitures « Covid » ont été pris en charge cette année dans leur totalité par les différents ministères de tutelle.

Les comptes « Services extérieurs et autres charges externes » regroupent essentiellement les frais de sous-traitance générale, les frais de location (terminal CB, linge, mobilier), les frais d'entretien et de réparation et de maintenance du matériel et les charges d'assurance, les frais d'intérimaires, les charges d'honoraires de nos consultants extérieurs, les frais de transport de marchandises, les frais postaux et de télécom, les services bancaires, les charges de cotisations.

Le montant des services extérieurs et autres charges externes s'est élevé au 31 Décembre 2021 à la somme de 316 942 € contre 369 320 € au 31 Décembre 2020.

Baisse quasi généralisée sur tous les postes de dépenses ; les baisses les plus significatives sont sur le personnel extérieur et sur les honoraires administratifs.

C- Impôts et taxes,

Les impôts concernent essentiellement les taxes assises sur les salaires (taxe apprentissage + professionnelle continue) ainsi que la cotisation sur la valeur ajoutée de l'entreprise.

Cette rubrique comptabilise également les dépenses de formation prises en charge par l'association.

En 2021, cette rubrique prend en compte également la tva non déductible réintégrée en charges du fait que moins de 90 % des recettes et subventions reçues par l'association sont soumises à la TVA....Le montant comptabilisé s'élève à 45 534 €.

Le montant des impôts et taxes et des dépenses de formation s'est élevé à 57 853 € au 31 Décembre 2021 contre la somme de 65 207 € au 31 Décembre 2020.

D- Salaires et traitements, charges sociales

Les charges liées aux dépenses de personnel (comprenant les salaires bruts de l'association et les variations de provisions liées aux congés payés, primes et RTT) soit 706 599 € au 31 Décembre 2021 contre 785 094 € au 31 Décembre 2020 sont en diminution de 10,00 %.

Dans cette rubrique figurent également les indemnités de départ ou de rupture versées aux salariés qui ont quitté l'association. (versement d'indemnité de départ et de rupture à hauteur de 39 056 € en 2021). Elle comptabilise également en 2021 les indemnités versés au salariés placés en chômage partiel et s'élevant à plus de 82 019 €.

Les salaires et traitements (salaires bruts comptabilisés) d'une valeur de 593 169 € au 31 Décembre 2021 contre 613 474 € au 31 Décembre 2020 ont diminué de 20 305 euros soit une variation de - 3,31 %.

Au niveau des charges sociales, la baisse est sensible sur l'ensemble des cotisations .Il y a lieu également de noter l'incidence des mesures d'aide aux entreprises prises par l'URSSAF pour faire face à la pandémie (exonération des cotisations et aide au paiement) qui se sont soldées par une « ristourne » de 91 596 € au profit de l'association en 2021 contre 162 562 € en 2020.

E- Dotation aux amortissements et aux provisions d'exploitation

- Dotation aux amortissements

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 81 299 euros au 31 Décembre 2021 contre 92218 euros au 31 Décembre 2020, soit une baisse de cette charge de 10 019 euros correspondant à une variation négative de 11,84 %.

Le montant des investissements réalisés au 31 Décembre 2021 s'élève à 35 393 €.

- Dotation aux provisions et reprises sur provisions d'exploitations

+ Dotations aux provisions d'exploitation

Les dotations aux provisions d'exploitation comptabilisées sur la période sont de deux ordres :

- Dotation aux provisions pour créances douteuses pour un montant de 976 € ,
- Dotation aux provisions pour probabilité sérieuse de non récupération de subventions pour 1 166 € .

+ Reprises aux provisions d'exploitation

En ce qui concerne l'indemnité de départ à la retraite, celle-ci a fait cette année l'objet d'une reprise à hauteur de 13 271 €.(suite au départ de certains salariés)

Pour mémoire, suite à la signature le 31 Octobre 2018 d'une nouvelle convention d'entreprise au sein de l'Association entre le président de l'AURI et les membres élus titulaire du Conseil Economique et social, le calcul de l'indemnité de départ à la retraite a été modifié à la clôture des comptes de l'exercice 2018.

Désormais

- L'âge à partir duquel les employés sont en droit de demander leur mise à la retraite est fixé par le code du travail,
- L'indemnité de départ à la retraite est désormais fixée par les dispositions prévues à la convention collective nationale IDCC 1266 « Personnel des entreprises de restauration des collectivités »,
- Les employés ayant une ancienneté de plus de trente ans dans l'association bénéficient d'une gratification supplémentaire d'un mois.

Le poste « Reprises pour provisions d'exploitation » comprend également

- Les reprises à hauteur de 9 268 € constituées sur des créances devenus définitivement irrécouvrables ou recouvrées en 2021,

F- Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante comprennent

- Les cotisations annuelles des adhérents pour 11 592 €,
- Divers produits de gestion courante (régularisations diverses) pour 397 €.

G- Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante comprennent :

- Certaines créances devenues définitivement irrécouvrables sur la période pour un montant de 8 193 €,
- Diverses charges de gestion courante (régularisations diverses) pour 82 €.

H- Transferts de charges d'exploitation

Le montant s'élève à 119 719 € pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et se décomposent en

- Indemnités de chômage partiel à hauteur de 82 570 €,
- Prise en charge par les ministères des dépenses liées à la pandémie « Covid » pour 37 149 €.

I- Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 9 635 € contre une perte d'exploitation de 60712 € l'année précédente.

Résultat financier

Le résultat financier est bénéficiaire de 718 € et provient des intérêts perçus des sommes placées sur le compte sur livret de l'association et des intérêts moratoires versés les Administrations lors du retard dans le règlement de leurs factures.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel bénéficiaire d'un montant de 79 401 € résulte

- De produits exceptionnels constitués par les quotes-parts de subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice (valeur au 31 décembre 2021 = 75 907 €) et de divers produits exceptionnels pour 3 493 €.

Certaines immobilisations acquises par l'association faisant l'objet de prise en charge par les ministères de tutelle par le biais de subventions, les charges de dotations aux amortissements supplémentaires sont neutralisées par la reprise en produit au résultat de l'exercice d'une quote-part de ces subventions.